

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019401-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-6-9

Séance du vendredi 14 septembre
2018

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE VOLONTARIAT ECOLOGIQUE FRANCO ALLEMAND

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-12-2 du 21 décembre 2017 relative aux ressources humaines,
- VU l'avis favorable de la commission de l'agriculture de l'environnement et du cadre de vie du 15 décembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation du Département au dispositif du Volontariat Ecologique Franco-Allemand (VEFA), afin d'accueillir un(e) jeune allemand(e) appelé(e) à intervenir dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, à compter de septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2019,
- Approuve les modalités financières de cet accueil, à savoir, le versement d'une indemnité mensuelle de 110 € à le (la) volontaire et le versement d'une cotisation mensuelle de 70 € à BUND /FÖJ- KUR),
- Approuve le prélèvement des crédits nécessaires, pour ce qui concerne l'indemnité mensuelle du (de la) volontaire, sur le programme J613, chapitre 011, fonction 0201, nature 6228, code/programme 32262, service 135 et pour ce qui concerne sur la cotisation mensuelle, sur le programme J613, chapitre 011, fonction 0201, nature 6281, code/programme 32264, service 135,
- Approuve la convention de mise à disposition d'un(e) volontaire dans le cadre du volontariat écologique franco-allemand, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à signer la convention précitée, le cas échéant après y avoir apporté des modifications mineures ne remettant pas en cause ses principales dispositions.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité